

DELIBERATION N° 2002/09-08 - SOCIETE FRANCAISE DE RECOURS - REMBOURSEMENT INDEMNITES SUITE ACTION EN JUSTICE

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que la Commune a un litige en cours avec la SNC La Jaufaite concernant un problème de remblais au lotissement " La Jaufaite ". Cette affaire est actuellement en instance de jugement devant le Tribunal.

Il convient d'accepter le règlement de l'assurance protection juridique (Société Française de Recours) pour les frais d'avocats engagés par la Commune dans le cadre de ce litige avec la SNC La Jaufaite, pour un montant de 762,25 euros,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'indemnité de 762,25 euros versée par la Société Française de Recours.